

CENTRE ORSTOM DE BRAZZAVILLE

Étude financée par le
Fonds d'Aide et de Coopération
de la République Française



**PROJET DE DÉVELOPPEMENT
DE LA CULTURE DU CACAOYER
DANS LA RÉGION DE LA SANGHA**

**ETUDES GÉOGRAPHIQUES
ET SOCIOLOGIQUES**

Tome III

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

par

G. DUPRE — B. GUILLOT

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ET TECHNIQUE OUTRE-MER



: 1973

CONCLUSIONS GENERALES

I- RECOMMANDATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE
DU CACAO EN MILIEU VILLAGEOIS

II- RECOMMANDATIONS POUR LE RECRUTEMENT ET L'ACCUEIL DES TRAVAIL-
LEURS D'UNE PLANTATION DE CACAOYERS DE TYPE INDUSTRIEL

---oOo---

I- RECOMMANDATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE
DU CACAO EN MILIEU VILLAGEOIS

-----oOo-----

1. Population. Evolution et répartition.

La Production moyenne des trois dernières campagnes (1970-1973), (1.700 tonnes), a été obtenue par 16.240 personnes (population Bantou), aidées de quelques 4.000 Pygmées.

Cette population est en légère progression (1 % par an), et comprend une proportion importante de personnes en âge de travailler (8.072 individus âgés de 20 à 59 ans, soit près de 50 %). La natalité est suffisante pour assurer un renouvellement des générations, mais trop faible pour provoquer une augmentation importante des effectifs dans un proche avenir (taux de reproduction net égal à 1,29). Dans les conditions actuelles en une génération (28 ans environ) l'accroissement ne peut être supérieur à un tiers, à condition que le solde migratoire (bilan arrivées-départs) soit nul.

Une action à long terme doit par suite être menée pour augmenter la fécondité et éviter le départ des jeunes adultes. Elle passe par un aménagement des structures matrimoniales : réduction du taux de polygamie, ce qui sera assez aisé jusqu'il est déjà assez faible (1,34 femme par homme marié), abaissement de l'âge au mariage, amélioration du statut de la femme par un contrôle du taux de la compensation matrimoniale. Il faudra également lutter contre la stérilité, par l'établissement d'un diagnostic général. (cft. A. REVEL-LAURENTIN, diagnostic d'ensemble de la stérilité en pays africain, Cahiers ORSTOM, Sc. Hum., VIII, 1, 1971, pages 81-90), suivi d'une action sanitaire appropriée.

On peut également envisager de réduire les écarts entre les naissances, anormalement élevés (40 mois). Enfin il importe de recenser complètement les Pygmées, et de continuer à les fixer dans des villages bien équipés, tout en veillant à préserver leurs bonnes caractéristiques démographiques.

La répartition de la population, héritée d'un passé récent mouvementé oppose des régions relativement favorisées et des zones déshéritées en voie de dépeuplement. Celles qui ne sont pas atteintes par la route rassemblent près du quart de la population (3.500 personnes) sur les trois pistes BELLEVUE-MAZINGO, NEMEYONG-GARABINZAM, et NTAM-ALLAD. Pour cette dernière la construction en cours d'une route répond à une nécessité politique, pour rapprocher du poste administratif des populations qui autrement seraient tentées de s'installer sur le nouvel axe Camerounais DJOUM-MBALAM, qui met ce dernier village à quelques heures seulement par le car de Yaoundé. Il serait sur le plan économique tout à fait contre-indiqué de réaliser le même effort vers MAZINGO et GARABINZAM. Outre les difficultés inhérentes à l'entreprise (présence d'importants marécages) qui en augmenteraient énormément le coût, on risquerait de maintenir inutilement le très important décalage existant entre répartition de la population et production, et de se priver des moyens nécessaires à un réaménagement régional nécessaire au développement de l'économie cacaoyère.

2. Population et Production de cacao.

En effet 24 % seulement de la population habite dans les secteurs très favorisés, où la production par tête et par an est supérieure à 200 kilos, 11 % à Sembé (168 kilos par tête), 31 % dans les zones de production moyenne (de 76 à 147 kilos) tandis que plus d'un tiers des habitants reste pratiquement à l'écart (de 5 à 49 kilos par tête).

Ces inégalités se traduisent déjà par des migrations importantes au bénéfice de la zone située à l'Est de Sembé, qui possède de loin les meilleurs sols. Ce mouvement est à encourager par tous les moyens car avec la population actuelle on obtiendrait avec 200 kilos par tête, résultat obtenu facilement et souvent largement dépassé par de nombreux villages, une production totale deux fois plus élevée sans autre aménagement.

De ce point de vue l'implantation des plantations industrielles d'Elogo et Minguelakoum est vraiment paradoxale, puisqu'elles sont exactement au coeur du secteur depuis longtemps le plus déficitaire. Non seulement les plantations n'obtiendront jamais les rendements qu'elles auraient pu avoir plus à l'est, mais au surplus elles fixent dans ce secteur une population importante qui serait bien plus utilement employée ailleurs, et on peut se demander si elles valent la peine d'être maintenues où elles sont. En bonne logique on devrait répondre par la négative.

De même il faut absolument mettre un terme à la croissance de l'agglomération de Sembé, qui retient les migrants dans un secteur de fertilité moyenne, et où le problème du ravitaillement commence à se poser sévèrement, notamment en ce qui concerne la viande de chasse.

3. Les exploitations familiales.

L'analyse des exploitations de Boutazab fournit d'intéressantes constatations sur la façon dont la production est obtenue dans des conditions favorables.

La surface exploitée par actif, homme ou femme, est de 1,44 hectare. L'exploitation moyenne (ménage monogame) est donc approximativement de 3 hectares avec une production supérieure à une tonne (450 kilos à l'hectare). D'autre part l'égalité relative des revenus prouve que le système actuel basé sur l'exploit-

tation familiale fournit à peu près à chacun selon son travail, et nous pensons qu'il serait inutile et dangereux d'en changer, d'autant plus qu'il n'existe pas de tradition de travail collectif et que sur le plan des budgets l'individualisme est de règle. Les Pygmées posent un problème particulier. Certains seraient gros planteurs d'après le Pasteur GOUOTHAS. A Boutazab aucun d'entre eux n'a planté plus de deux hectares et les plantations ont commencé seulement à partir de 1967.

4. Organisation des migrations à prévoir.

Les colons originaires de la région peuvent être accueillis soit au sein des villages existants, soit dans de nouveaux villages dont l'emplacement aura été choisi à leur intention.

Dans le premier cas il faudra obligatoirement obtenir l'accord de la population autochtone, qui désignera aux arrivants, en accord avec les responsables de l'opération, qui devront veiller à éviter les injustices, des terres de valeur en fonction des disponibilités, et qui soient à proximité, ou tout au moins pas trop éloignées des routes, qui constituent les meilleures voies pour l'évacuation de la production. On installera les colons dans les villages de leur choix (il est fort probable qu'une bonne partie d'entre eux pourrait à cette occasion retrouver des membres de leur clan ou de leur lignage). S'ils n'ont pas de préférence particulière il faudrait alors conserver les groupements d'origine, et leur faire conclure une sorte d'alliance avec leurs hôtes, en en faisant en quelque sorte de nouveaux quartiers juxtaposés à ceux du village d'accueil. Il sera évidemment nécessaire d'assurer la subsistance des colons pendant la première année qui suivra leur installation, les aider à démarrer leur plantation, avec fourniture d'une aide pour le défrichement (prêt d'une tronçonneuse par exemple) et à cons-

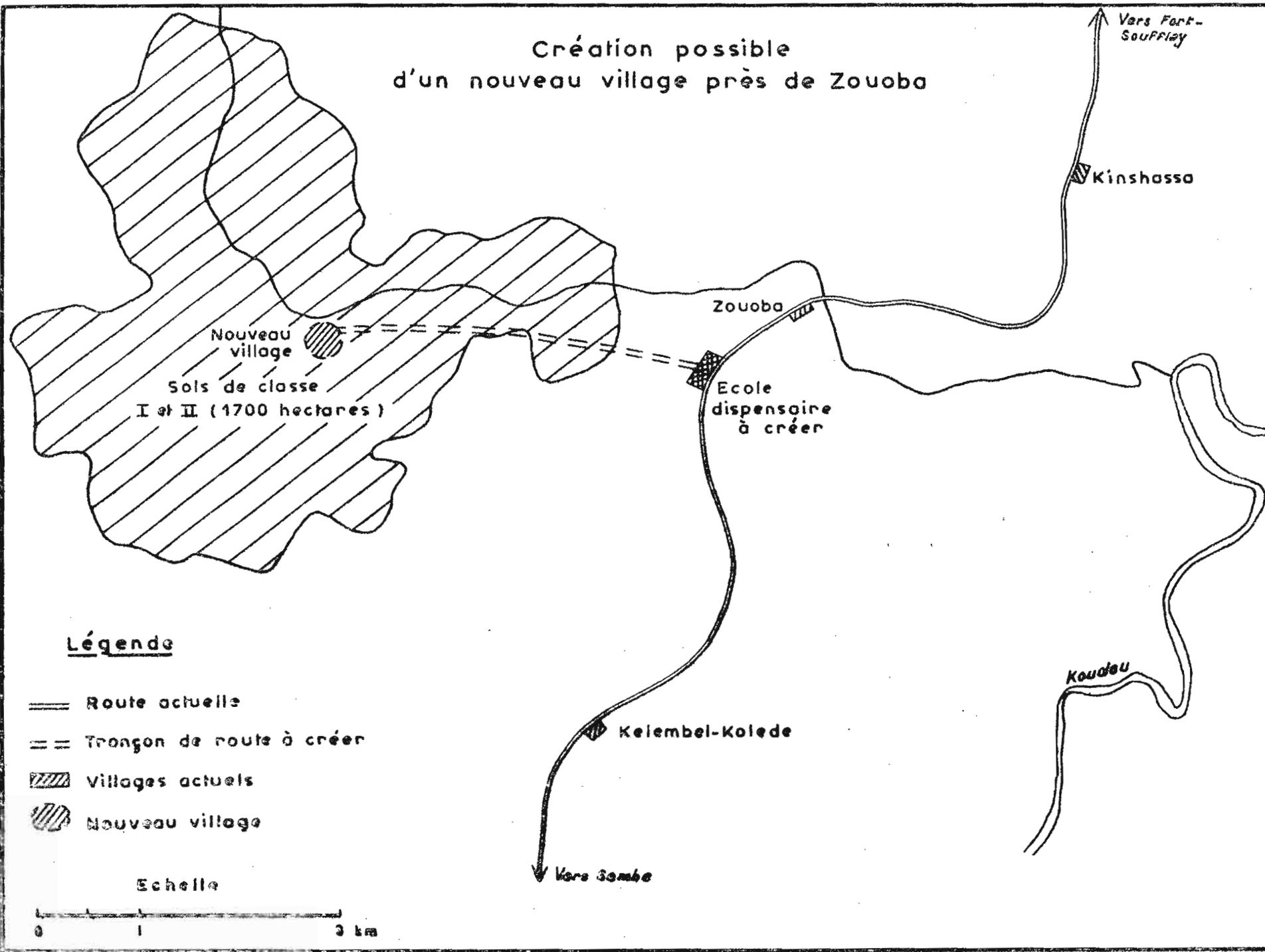
truire leurs maisons (avance de matériaux : ciment, planches, tôles). Naturellement les mêmes avantages devront être accordés aux autres villageois, ce sous peine d'introduire une discrimination dangereuse d'autant que ces avantages amélioreraient par ailleurs beaucoup le climat psychologique de l'opération.

Les villages susceptibles d'accueillir les colons seront choisis en fonction de la qualité de leurs sols (font l'affaire tous ceux où l'on obtient plus de 200 kilos de cacao par tête), et de leur population. Une visite le long des routes de Mielekouka à Sembé, et de Sembé à Bolozo permettrait de repérer ceux qui possèdent des espaces encore inutilisés.

Il est difficile d'installer de nouveaux villages le long des routes actuelles. A notre avis la meilleure solution consiste à créer des tronçons de route de cinq à dix kilomètres perpendiculaires aux axes existants et prenant appui sur un village où seraient installés des équipements de base (école, dispensaire) qui pourraient être utilisés par trois ou quatre autres peu éloignés.

A titre d'exemple nous donnons un schéma d'aménagement de ce type. A l'ouest de Zouoba les pédologues ont délimité une vaste surface de sols favorables (classe I et II en topographie peu accidentée). Sur les 1.700 hectares on peut installer un gros village (jusqu'à 500 habitants), rattaché à la route par une bretelle très courte (3,5 kilomètres) ne nécessitant aucun aménagement particulier. Au carrefour une école et un dispensaire desserviraient les colons et les habitants des trois villages les plus proches (Zouoba, Kinshassa et Kelembel-Kolede), soit une population de 7 à 800 habitants (383 + 3 à 400 nouveaux venus).

Création possible d'un nouveau village près de Zouoba



Légende

- == Route actuelle
- Tronçon de route à créer
- ▨ Villages actuels
- Nouveau village

Echelle



Une autre solution bien plus coûteuse mais dont les avantages induits seraient importants serait de créer une bretelle routière reliant directement Bolozo à la route Sembé-Ouessou. Le tracé serait à étudier en fonction des difficultés et des sols. On pourrait sur les 50 ou 60 kilomètres ainsi ouverts installer une dizaine de gros villages, soit 2.000 à 3.000 individus, sans gêner personne. Cette route aurait le gros avantage d'assurer un accès direct depuis Sembé au port de Bolozo. D'autre part un nouveau carrefour serait créé où pourrait se développer une agglomération capable de recevoir une partie des habitants qui se trouvent actuellement à l'étroit au chef-lieu. Des villages assez éloignés de Sembé (30 à 40 kilomètres) pourraient servir de point de fixation à ce centre relais. Naturellement on n'est pas tenu de créer ce nouvel axe en une fois, étant donné son coût important. On pourrait commencer par une courte bretelle, qui progresserait à partir de la route de Sembé à Ouessou au rythme de la fondation des nouveaux villages, en suivant le tracé de l'ouvrage futur.

Les opérations au coup par coup et de faible ampleur (insertion de petits groupes dans les villages actuels) doivent pouvoir être réalisées sans grand problème avec les populations de l'axe Bellevue-Mazingo (800 personnes environ), dont certains éléments ont des attaches assez étroites avec des villages de la zone de colonisation (ainsi Bade, à 30 kilomètres à l'ouest de Sembé, a été fondé par une partie des habitants du village du même nom proche de Mazingo), et des villages déshérités de la route Sembé-Souanké (Zoulabout, Boundel, etc....). Sur les bretelles à créer et la liaison route de Ouessou-Bolozo on pourrait placer des gens venus de l'axe Ellen-Garabinzam (1.500 personnes) qui sont proches ethniquement des Ebaa. Enfin s'il y a des immigrants d'autres régions du Congo ils pourraient être installés sur la nouvelle route de Bolozo, où ils formeraient un groupement assez important pour ne pas craindre les contacts avec les autochtones et pour éviter à ses membres un trop grand dépaysement.

Sur le plan des terroirs il semble que Boutazab fournisse l'exemple de ce qu'il conviendrait de promouvoir pour les futurs villages de colons, dont la population pourrait atteindre entre 200 et 500 habitants sans qu'il en résulte d'inconvénients importants sur le plan des distances à parcourir et des disponibilités en terre. Etalée sur cinq kilomètres une population de 500 personnes n'utiliserait en largeur qu'une zone limitée pour ses cultures et les 1.000 hectares nécessaires seraient faciles à trouver sans aller à plus de deux kilomètres des habitations. D'autre part il n'est aucunement nécessaire, et il ne serait pas judicieux, de contrarier la tendance naturelle des planteurs à se rapprocher de leur exploitation par la création de hameaux égrenés le long d'une route dans la mesure où l'agglomération dispose des équipements de base, école notamment. Il convient également de réserver aux villages un arrière-pays assez étendu au-delà des cultures pour éviter la raréfaction du gibier.

5. Encouragements aux producteurs.

Les producteurs de la zone favorisée doivent également être encouragés. Il ne faut pas oublier en effet qu'ils plantent encore à un rythme important, et qu'il faut par suite s'attendre à ce que leur production soit prochainement multipliée par 1,5 environ. Il faudra veiller à maintenir la cohésion familiale, et assouplir le statut de la femme, notamment en réduisant le taux de la compensation matrimoniale. C'est une évolution dangereuse que celle qui pousse les femmes à créer leurs propres plantations car c'est un facteur de division au sein des exploitations. Pour limiter l'extension de ce phénomène il conviendrait de préserver leurs droits sur les domaines qu'elles auront contribué à créer. De ce point de vue une réglementation précise du régime des successions serait à mettre au point, d'autant plus que des discussions ou des incertitudes à propos de l'héritage peuvent amener l'abandon de plantations en rapport. La conduite à tenir semble être la suivante : recueil des jugements déjà donnés dans la ré-

gion en ce domaine, et des cahiers sur lesquels ils sont consignés, puis rédaction, après consultation de représentants de la population et de juristes, de textes de référence. Il faudra viser à maintenir l'exploitation familiale, qui semble bien adaptée aux conditions locales.

Les initiatives telles que celles du groupement coopératif de Boutazab sont à encourager vivement, à condition d'être coordonnées dans un programme d'ensemble. De même il est nécessaire d'améliorer l'infrastructure commerciale, et de fournir aux exploitants la possibilité d'acheter le matériel nécessaire au développement de leur production (tronçonneuses, matériel facilitant les sarclages, la récolte et les transports) et des biens de consommation véritablement utiles, et qui constitueraient un stimulant très efficace (ciment, tôles, planches, vélos et vélomoteurs, vêtements, pharmacie), à des prix avantageux.

6. Perspectives d'augmentation de la production.

En supposant réussie dans des délais assez brefs l'émigration des populations situées dans les zones très défavorisées (3.000 personnes environ) et en prenant le coefficient 1,5 d'augmentation de la production dans les secteurs favorisés on peut raisonnablement espérer un doublement de la production en 10 ans, celle-ci atteignant environ 3.200 tonnes vers 1985, étant bien entendu qu'il s'agit d'un plafond dans les limites des conditions actuelles d'exploitation, et eu égard aux ressources en main-d'oeuvre des districts de Sembé et Souanké.

Une amélioration des techniques (mécanisation) et du matériel végétal est nécessaire si l'on veut dépasser ce niveau. L'immigration de colons étrangers à la région serait aussi souhaitable et ne poserait pas de problème particulier étant donné l'abondance de bonnes terres. Malheureusement cette solution risquerait, comme le souligne G. DUPRE, de déséquilibrer dangereusement, sinon de ruiner l'économie de la région de la Cuvette, réservoir de main-d'oeuvre le moins éloigné.

II- RECOMMANDATIONS POUR LE RECRUTEMENT ET L'ACCUEIL DE LA
MAIN-D'OEUVRE D'UNE PLANTATION DE CACAO DE TYPE INDUSTRIEL

II- 1. LE RECRUTEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE POUR LA
PLANTATION INDUSTRIELLE DE CACAOYERS

Compte tenu de la taille de la plantation arrêtée à 1.000 hectares (SEDES, plantation industrielle de cacaoyers dans la Sangha, Dossier d'exécution Technique et Financière juil.1972), le recrutement de la main-d'oeuvre ne pose pas de problèmes majeurs. L'effectif de 500 travailleurs au maximum peut être trouvé entièrement dans la Sangha. Cependant un recrutement complémentaire pourrait être effectué dans la Cuvette.

II- 1.1. Les contraintes.

Les modalités du recrutement doivent tenir compte d'un certain nombre de contraintes :

a) La mobilité géographique intra-régionale.

La mobilité géographique pour le travail ou pour tout autre motif étant très faible d'un district à l'autre à l'intérieur de la Sangha, le recrutement devra se faire à l'intérieur des deux districts de Sembé et de Souanké.

b) Recrutement et production cacaoyère.

Ce recrutement devra se faire de façon à ne pas entraver le développement de la production villageoise. Il devra par conséquent toucher en priorité les zones peu productrices.

Cependant l'attrait du travail salarié est très fort dans les zones de forte production. Le travail salarié par des modalités de ses revenus permet aux jeunes de s'insérer plus rapidement dans les structures sociales et économiques locales. Aussi il sera nécessaire d'effectuer un recrutement dans les zones à forte production.

c) Les perspectives de recrutement dans la région de la Cuvette

Bien qu'un recrutement massif dans la région de la Cuvette corresponde aux vœux des promoteurs du grand projet cacao il n'est pas souhaitable d'envisager un transfert important de population depuis cette région vers la Sangha.

Un tel transfert rencontrerait évidemment des "conditions favorables" dans la situation économique actuelle de la Cuvette :

- décroissance générale des revenus agricoles due en grande partie à la baisse de la production de café,
- très mauvais état des voies de communication,
- petit nombre des emplois salariés.

Un transfert massif résoudrait partiellement le chômage qui sévit dans les centres de Fort-Rousset et de Makoua, mais il n'apporterait pas de solution au développement économique de la Cuvette, solution qui est à trouver dans le cadre de cette région. De plus une migration importante affecterait surtout les hommes de 20 à 40 ans et aggraverait la situation démographique caractérisée par :

- une faible densité au km²,
- un vieillissement de la population rurale,
- une natalité médiocre dans l'ensemble.

Elle compromettrait à long terme les possibilités de développement de cette région.

De plus une incertitude subsiste quant à la migration d'habitants de la Cuvette vers le district de Sembé.

- L'importante colonie d'originaires de la Cuvette localisée autour de Ouesso correspond à une migration relativement ancienne. Par contre les originaires de la Cuvette sont peu nombreux dans les districts de Sembé et Souanké. Aussi, si les gens de la Cuvette migrent volontiers à Ouesso il n'est pas sûr (mis à part les habitants du district de Mbomo) qu'une migration importante pourrait se faire à destination de Sembé.

- la base de départ dans la Cuvette d'une migration vers la Sangha n'est pas aussi étendue qu'on pourrait le croire.

a) Quatre districts dont les habitants ne migrent que très peu vers la Sangha sont à éliminer :

- les districts de Loukolela et Mossaka spécialisés dans la pêche,
- les districts de Boundji et d'Okoyo les plus éloignés, orientés vers Brazzaville et la production vivrière.

b) Le district d'Ewo fournit un important contingent de travailleurs aussi bien à la Sangha qu'aux différentes entreprises de la Cuvette. Cependant un recrutement important compromettrait le développement de la production agricole auquel on assiste actuellement.

c) Un recrutement serait possible aux chefs-lieux des districts de Fort-Rousset et de Makoua, les plus proches de la Sangha. Il permettrait de ralentir les départs vers Brazzaville.

La partie sud du district de Makoua se prêterait aussi à un recrutement. Les zones d'attraction de Niété-Boumba et d'Adiba connaissent en effet des conditions favorables à une migration :

- proximité de la Sangha,
- forte migration existante depuis ces zones vers la Sangha
- baisse de la production de café non compensée par le développement du cacao.

Cependant si les demandes d'emplois sont fortes dans ces deux districts, il n'est pas sûr que les candidats à un emploi accepteraient de quitter ces districts et d'abandonner la pêche à laquelle ils sont très attachés.

d) Des districts de Mbomo et de Kellé, des hommes viendront spontanément chercher du travail dans le district de Sembé.

II- 1.2. Les modalités du recrutement.

Le recrutement devra porter sur les hommes de 20 à 40 ans. Le tableau 1 propose un recrutement sélectif selon les zones de production et les groupes d'origine ethnique ou géographique. Le taux le plus fort de recrutement, 25 %, est appliqué aux zones à faible production de cacao. Les Pygmées du district de Sembé font aussi l'objet d'un recrutement important (20 %). Le travail salarié, on l'a vu (Rapport sociologique I-2) entraîne non seulement une transformation économique de la condition des Pygmées mais aussi et c'est capital une modification des mentalités. Par ailleurs, cette main-d'oeuvre n'apparaît pas, à condition qu'on sache s'y adapter, moins rentable qu'une autre.

Pour la réalisation du recrutement parmi les Pygmées il serait utile de coopérer avec le Pasteur J.G. GOUOTHAS de Sembé chargé de l'étude démographique des Pygmées par le Service des

statistiques. Sa connaissance du milieu Pygmée permettait lors du recrutement de faciliter un contact qui n'est pas toujours facile. Par la suite, les conseils du Pasteur GOUOTHAS pourraient être utiles pour la mise au point et l'application de mesures visant à assurer une certaine stabilité des salariés Pygmées. Parmi ces mesures citons :

- des primes d'assiduité,
- des vêtements de travail sanctionnant l'assiduité au travail,
- une promotion pour les plus stables avec formation aux tâches relativement spécialisées.

Un même taux de recrutement a été retenu pour les zones de fortes et moyennes productions afin de tenir compte de la situation géographique de ces zones par rapport à la plantation qui sera évidemment placée dans une zone à forte production. Il est indispensable, afin que le faible quota de recrutement dans les zones productrices ne soit pas ressenti par les populations de ces zones comme une pénalisation de prendre des mesures visant à encourager la culture cacaoyère villageoise. Les différentes mesures prévues par la SEDES (Direction d'Etudes pour le grand projet Cacao octobre 1972), formation des planteurs, aide à la déforestation, primes à la plantation, devraient être mises en route dès la période de recrutement. Ces mesures permettraient aux planteurs d'avoir de plus grandes plantations dans de meilleures conditions techniques et de bénéficier ainsi plus tôt de revenus importants.

ZONES ET GROUPE DE RECRUTEMENT	Population totale	Hommes de 20-40 ans	Taux de recrute- ment (T. des 20-40)	Effectifs à recruter (base 500)	% rapporté à l'ensem- ble des travail- leurs
ZONES A FORTE PRODUCTION					
Sembé centre Axe Sembé-Miélé- kouka Axe Sembé-Ngaba- la Axe Ngbala-Egaba	4.200	525	12	60	12
ZONES A PRODUC- TION MOYENNE					
Souanké centre Axe Souanké-Me- gnane Axe Souanké-Cabos- se	6.200	775	12	90	18
ZONES A FAIBLE PRODUCTION					
Piste Madjingo Piste Garabinzam Axe Souanké-Sembé	6.100	760	25	200	40
PYGMEES DISTRICT SEMBE	4.000	500	20	100	20
ORIGINAIRES DE LA CUVETTE				50	10

Tableau 1 : Recrutement selon les zones de production et les groupes ethniques et géographiques.

Un petit recrutement a été prévu parmi les originaires de la Cuvette. Il permettra de faire face aux demandes spontanées des originaires de Mbomo et de Kellé, des originaires de la Cuvette venant de Ouesso ou résidant dans le district de Sembé.

II- 2. LE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS.

Les mesures prévues dans ce domaine par la SEDES (prime de 35.000 F. en nature par travailleur) paraissent insuffisantes si l'on tient compte que la presque totalité de la main-d'oeuvre ne viendra par de villages proches de la plantation et devra trouver un logement dès son arrivée - Ces mesures se situent de toute façon en deçà des conditions offertes aux travailleurs de la région dans ce domaine aussi bien par les entreprises d'Etat que par les entreprises privées.

Par ailleurs la plantation devra jouer un rôle moteur dans l'amélioration de l'habitat des districts de Sembé et de Souanké où malgré des revenus relativement élevés l'habitat demeure extrêmement vétuste.

Aussi il nous paraît souhaitable que l'entreprise prenne plus directement en main la réalisation du logement des travailleurs. Les propositions et suggestions qui seront faites sont valables pour les salariés du bloc industriel et pour l'amélioration de l'habitat en général. Quelques principes doivent orienter la construction :

- utilisation maximale des matériaux locaux et de la main-d'oeuvre locale,
- coût réduit en rapport avec les revenus des salariés et des planteurs.

Nous donnons ici à titre indicatif deux exemples de constructions pour travailleurs réalisées dans la Sangha, l'une par la Société Boissangha sur son chantier de Kabo, l'autre par le BDPA sur la plantation de Minguelakoum.

1.- Case n° 1 - BOISSANGHA-KABO

- Matériaux : - éléments préfabriqués de 3 mètres de long produits à la scierie de Mbirou constitués par des chevrons et des planches de sapelli se recouvrant et maintenus sur une dalle en ciment par des pattes de scellement.

- dalle de ciment (25 sacs de ciment),
- toit de tôle : 38 tôles de 3,80 m.,

- Surface : - chaque case comprend 2 logements jumelés
Chaque logement comprend :

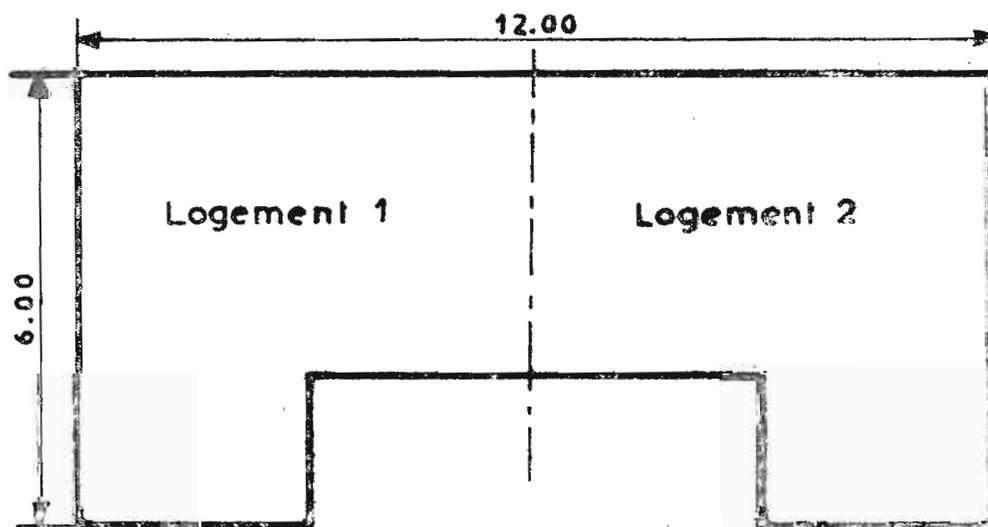
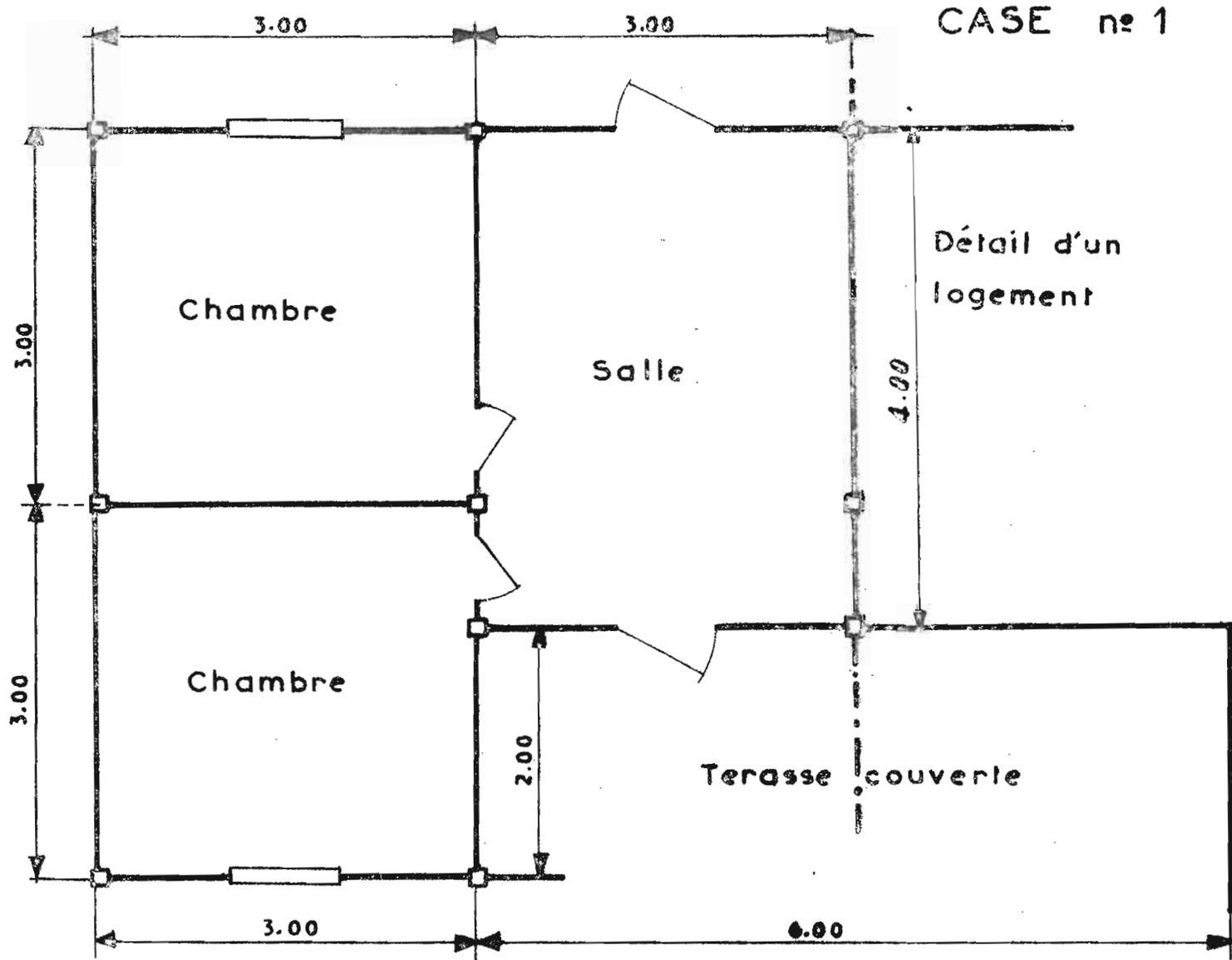
- 1 salle de	12 m ²
- 2 chambres de 9 m ²	18 m ²
- 1 terrasse couverte	6 m ²
Total surface couverte :	<u>36 m²</u>

- Usage : - Chaque case peut loger 4 célibataires ou 2 ménages.

- Coût : - Cette case finie revient à 400.000 francs environ à la Société Boissangha, soit 5.600 F. le m² de surface couverte soit 100.000 francs par travailleur célibataire et 200.000 francs par travailleur marié.

Cependant s'il fallait acheter cette case, le prix serait beaucoup plus élevé car il faut tenir compte du profit de l'entreprise. Celle-ci nous a fait en date du 1er juillet 1972 un devis de 350.000 francs qui exclut la fourniture des cloisons intérieures, de la dalle, des tôles et du transport jusque sur les lieux d'installation.

CASE n° 1



Plan d'ensemble

- Habitabilité : La surface est suffisante. La terrasse est appréciable. Une cuisine doit être construite en matériaux locaux. L'étanchéité des murs pourrait être améliorée.

- Répercussions sur la main-d'oeuvre locale : L'utilisation de la main-d'oeuvre locale serait limitée au montage, à la fabrication de la dalle et à la mise en place de la toiture.

2- Case n° 2 - BDPA MINGUELAKOUM

- Matériaux : Murs de briques crues avec crépi de ciment à l'extérieur et dans la salle,

- dalle de ciment,
- toit de tôle,
- portes et fenêtres : tôle ondulée sur un châssis de bois.

- Surface : - Chaque case comprend deux logements

Chaque logement comprend :

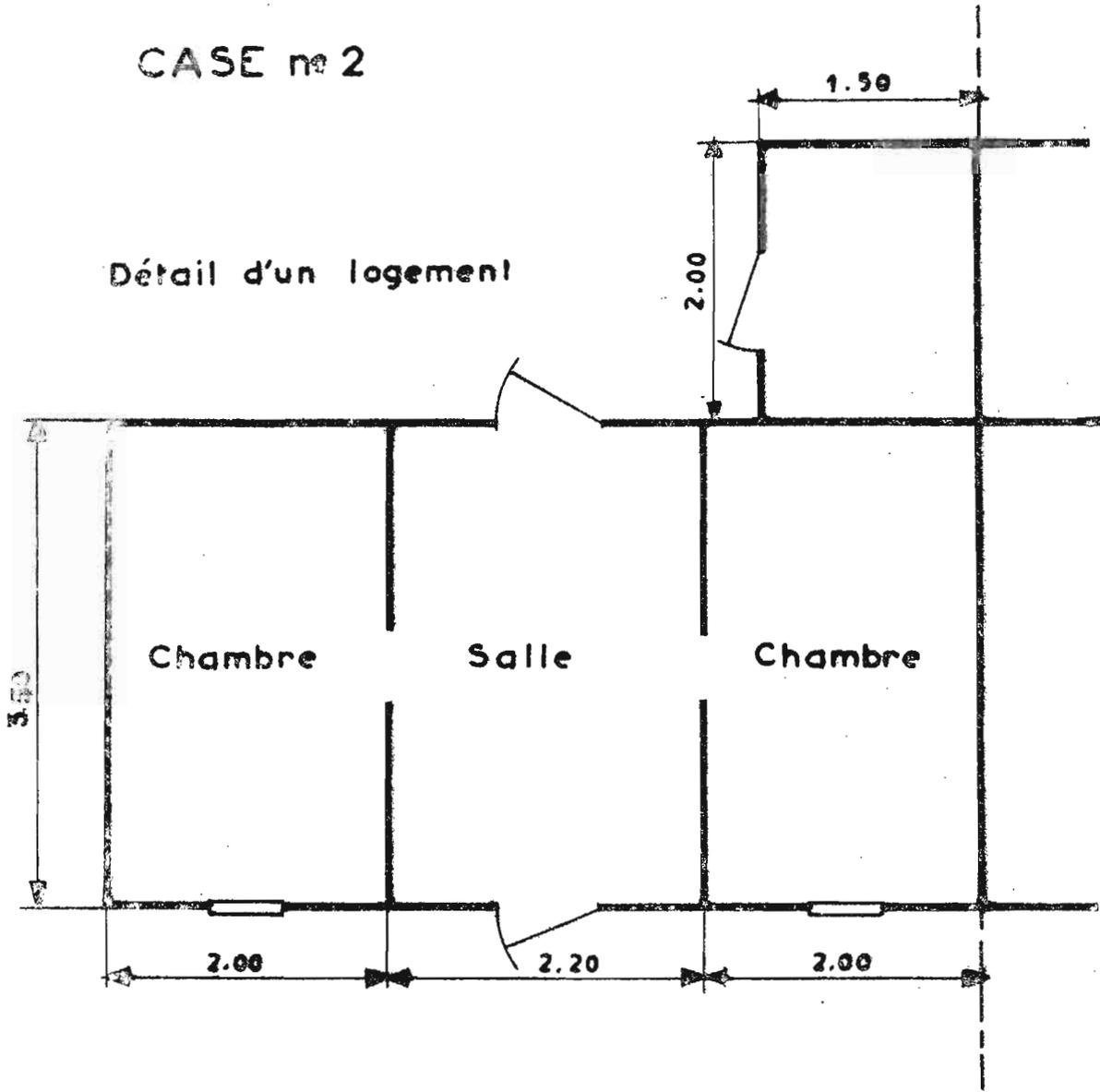
- 1 salle de	8 m2
- 2 chambres de 7 m2	14 m2
- 1 réserve	3 m2
Total surface couverte ...	<u>25 m2</u>

- Usage : - Chaque case peut loger 4 célibataires ou 2 ménages.

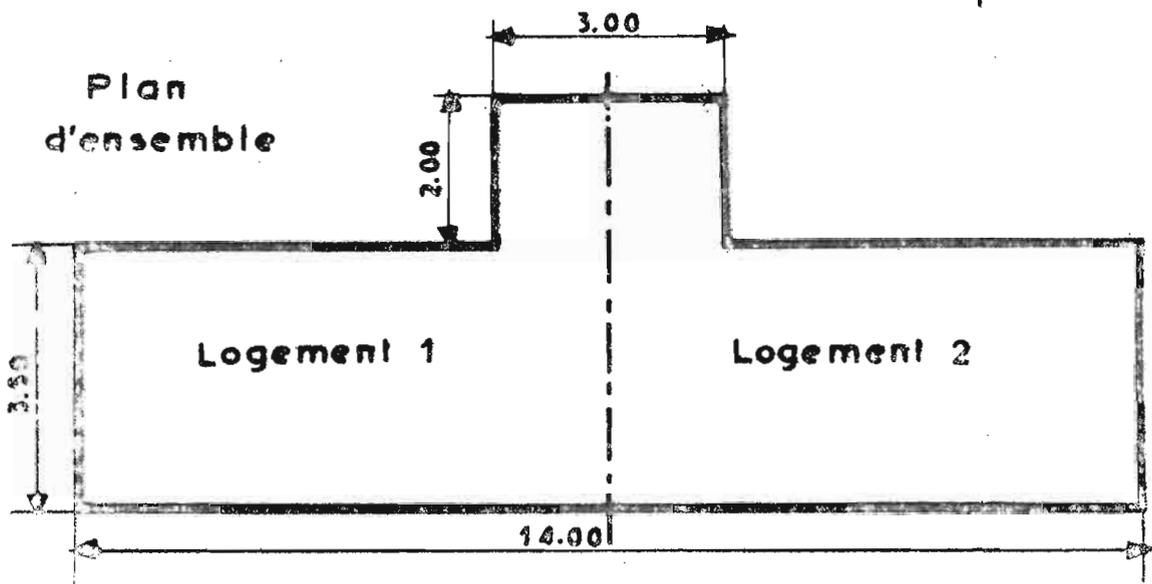
- Coût : - Chaque case finie est revenue à environ 200.000 francs au BDPA soit 4.000 F. au m2, soit 50.000 F. par travailleur célibataire, soit 100.000 F. par travailleur marié.

CASE n° 2

Détail d'un logement



Plan d'ensemble



- Habitabilité : - La surface de chaque logement est trop faible. La petite pièce sur le derrière est trop petite pour servir de cuisine. Bonne étanchéité.
Aspect rudimentaire des chambres non crépies et des portes et fenêtres.

- Répercussions sur la main-d'oeuvre locale : Cette construction peut être entièrement réalisée avec la main-d'oeuvre villageoise.

Pour la construction de logements pour les travailleurs de la plantation c'est le type de case BDPA qui doit être choisi quant aux matériaux - Ce choix est motivé par :

- le coût moins élevé,
- l'utilisation de la main-d'oeuvre locale.

Cependant il faut reconnaître que ce type de construction demande a été amélioré par :

- une augmentation de la surface,
- une amélioration des portes et fenêtres,
- un crépissage intérieur complet.

Ces améliorations augmenteraient le coût de cette construction et l'on peut estimer approximativement à 350.000 F. le coût d'une case, ce qui porterait à 175.000 F. le logement convenant à un travailleur marié ou à 2 travailleurs célibataires.

Le coût total pour un effectif de 500 travailleurs serait de :

- 280 logements, pour travailleurs célibataires,
- 110 logements pour travailleurs mariés.

Total : 390 logements à 175.000 F.

Soit un coût approximatif de 70.000.000 francs CFA.

Il conviendrait alors d'accorder des prêts à la construction plus élevés. Une prime de 75.000 francs par logement pourrait être accordée; le reste du prix de la construction pourrait être couvert par des prêts remboursables en 5 ans accordés aux travailleurs.

II- 3. LES CULTURES VIVRIERES.

Il serait souhaitable de prévoir une plantation de bananiers - plantains près de la plantation de cacaoyers. Cette plantation arrivant en rapport au moment du recrutement permettrait d'assurer pendant une année la nourriture de base des salariés.

Pour les années suivantes, les travailleurs mariés assureraient eux-mêmes leur alimentation végétale. L'installation de cultures vivrières ne pose pas de problèmes fonciers. De plus un marché approvisionné par les villageois environnants pourvoierait à l'alimentation des célibataires.

II- 4. LA CULTURE CACAOYERE.

Il est possible de favoriser chez les travailleurs du bloc industriel la culture du cacaoyer pour leur propre compte. Les plantations étant proches du travail la culture pourrait être menée dans de bonnes conditions. L'ouverture à partir de l'axe Ngbala-Egaba de routes en épi dans les terres cacaoyères permettrait l'installation des plantations sans problème foncier majeur.

II- 5. LE COMMERCE DE DETAIL.

Jusqu'à présent une grande partie des revenus que les districts de Sembé et de Souanké tirent de la culture cacaoyère s'en va dans une consommation effrénée de boissons alcoolisées d'importation vendues à des prix élevés. Par ailleurs les boutiques de ces districts sont en permanence pratiquement dépourvues de produits d'alimentation de base, de produits de consommation courante et de matériaux de construction. Les tonnages des marchandises débarquées au port de Cuessou durant l'année 1972 rendent bien compte de la structure de cette consommation. Il est bien évident que les commerçants, compte tenu du rapport valeur/poids ont intérêt à faire venir des boissons de préférence aux matériaux de construction. La consommation d'alcool fait peser une grave menace sur la santé des populations de la Sangha; c'est aussi un facteur important de perturbation de la production.

L'amélioration de la consommation ne peut résulter que d'un contrôle gouvernemental des marchandises introduites dans la Sangha.

MARCHANDISES	TONNAGES	%
Carburants et pétrole	1.042	25
Bière, vin et alcool	879	21
Ciment, tôles et fers	399	9,5
Farine, sucre, sel, savon	506	12
Tissus et habillement	16	3,8

Tableau 2 : Marchandises débarquées au port de Cuessou en 1972.
Tonnage total : 4.179

A Sembé durant l'année 1972, le chef de district a imposé aux commerçants un contingentement des boissons alcoolisées. Il semble que cette mesure ait entraîné une augmentation des dépôts à la Caisse d'Epargne. Il serait souhaitable à l'avenir que ce contrôle ne soit pas seulement négatif, mais impose aux commerçants locaux un approvisionnement de leurs boutiques en produits de base et matériaux de construction.

Dans ce cadre, la plantation aura son rôle à jouer, en créant un éconamat abondamment pourvu en produits alimentaires, en produits de consommation courante et en matériaux de construction (ciment et tôle). Les prix pratiqués dans cet éconamat et l'abondance des marchandises proposées devraient permettre de concurrencer les commerçants locaux qui ne manqueront pas de venir s'installer aux alentours de la plantation afin de récupérer une partie des 45 millions de salaires versés annuellement aux travailleurs.